

Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Garnier de Saintes, en mission à Niort, qui témoigne de l'allégresse des citoyens au récit de la bataille de Fleurus, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant Garnier de Saintes, en mission à Niort, qui témoigne de l'allégresse des citoyens au récit de la bataille de Fleurus, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 92;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23484_t1_0092_0000_14

Fichier pdf généré le 21/07/2021

avoué par la raison digne de la Vertu s'élevant sur les débris de la superstition et de l'athéisme, nos armées enchaînant la victoire, les factions et les factieux anéantis, toutes les volontés particulières comprimées par la volonté générale, attestent à l'univers étonné tes travaux et notre Gloire.

Montagne chérie, reste debout contre l'Europe fremissant de tes succès. Vois ses efforts combinés se briser à tes pieds. L'ennemi qui a recours aux poignards des assassins, n'est pas à craindre; il n'est déjà plus. S. et F. ».

DENANT (*Maire*), TROCHEREAU (*agent nat.*),
COURBET, PILLIEN, PINON,
LAMONTAGNE, SAIGNOL, DUPONT
[et 5 signatures illisibles].

12

La citoyenne Raynal fait don à la nation de sa médaille d'alliance sur laquelle sont frappés en relief d'un côté le mariage du dernier tyran et de l'autre son buste. Elle dit que lorsque son opinion a été fixée sur la valeur d'un roi, elle a rejeté avec horreur cette médaille; mais comme il faut tirer parti de tout, même des poisons, elle invite la nation à profiter de cette matière en la purifiant dans le creuset national.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l.n.d.] (2)

« Législateurs,

J'ai été mariée dans l'ancien régime, c'est à dire avec les formes odieuses dont la liberté nous a affranchis. Mon mari m'a conséquemment donné, lors de la cérémonie de notre union, une médaille d'alliance sur laquelle sont frappés en relief d'un côté : le mariage de Sardanapale Louis XV et de l'autre : son buste.

Dès que mon opinion a été fixée sur la valeur d'un roy, j'ai rejeté avec horreur cette médaille qu'auparavant je portais habituellement sur moi et l'ai reléguée dans un coin de ma maison; mais elle y était inutile et la souillait. Il faut savoir tirer partie de tout, même des poisons. Je pense donc que cette médaille sera bonne à quelque chose quand elle aura été purifiée dans le creuset national. C'est pour cette fin que je vous l'adresse. Veuillez, législateurs, l'agréer comme une légère marque du zèle et du dévouement d'une républicaine prête à verser tout son sang pour sa patrie et pour la Montagne qui l'a sauvée ».

CARRIERE ^{re} RAYNAL.

13

Les administrateurs du district d'Angers (3) instruisent la Convention nationale de l'of-

(1) P.V., XLI, 197 et 335. Bⁱⁿ, 30 mess. (1^{er} suppl^t); *Audit. nat.* n° 665; J. Fr., n° 664; M.U., XLII, 40-41.

(2) C 308, pl. 1193, p. 5.

(3) Maine-et-Loire.

frande que font à la République, de la finance de leurs maîtrises, les citoyens Côme - François Morteau, mercier, veuve Fabre, liquoriste, veuve Jacques Berthe, cordonnier, et Leroy, orfèvre.

Ils font passer les titres et reconnoissances, et prient la Convention d'en agréer la remise.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

14

Le représentant du peuple Garnier, de Saintes, écrit de Niort, le 16 messidor, que le peuple abondoit chez lui en foule pour connoître les détails de la bataille de Fleurus, que la garnison l'avoit même devancé; que pour satisfaire à leur empressement, il les avoit assemblés tous sur la place martiale, où il avoit lu le rapport exact du comité de salut public; que l'alégresse avoit été portée à son comble.

La Convention décrète l'insertion au bulletin, et l'envoi au comité de salut public (2).

[Niort, 16 mess. II] (3).

« La renommée, mes chers collègues, a été vous annoncer les immortelles victoires de la Sambre et de la Meuse : elle vous devoit la priorité; mais fidelle aux principes de l'égalité, elle est venue nous les redire aussi.

Le peuple abondoit hier en foule chez son représentant, pour connoître les détails de la bataille de Fleurus : la garnison plus impatiente le devançoit.

Je n'ai cru pouvoir mieux répondre à leur inquiète ardeur, qu'en les ajournant tous sur la place martiale, pour entendre le rapport exact du comité de salut public.

Tous sans distinction ont répondu à l'ajournement : soldats, citoyens, femmes et enfans se sont rangés sous l'étendard de la patrie, avides de connoître les détails des succès de nos frères d'armes.

L'enthousiasme de leur joie n'a pu étouffer le regret de n'avoir pas partagé cette glorieuse journée; et lorsqu'en lisant les détails presque incroyables des actions valeureuses de nos soldats, nous en sommes venus à ce passage d'héroïsme inconnu, point de retraite aujourd'hui pour nous, les acclamations unanimes de la garnison et du peuple ont été telles, que leur répétition, longtemps prolongée, a fermé l'accès à tout autre sentiment qu'à celui de l'admiration.

Cette heureuse réunion finie, on entendoit le peuple et les soldats se donner pour mot d'ordre en se retirant : point de retraite aujourd'hui.

Que peuvent donc attendre d'une telle nation, les rois follement conjurés pour l'asservir ? L'opprobre et la mort... C'est la guerre des Titans contre Jupiter.

(1) P.V., XLI, 197. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLI, 197. J. Sablier, n° 1432; J. Fr., n° 656; J. Paris, n° 652; J. Lois, n° 656.

(3) Bⁱⁿ, 26 mess.